

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	16.02.2014	12:44	14.310	DEAS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Sylvie Fassbind-Ducommun

Titre: GPS pour le GSR?

Contenu:

La création des GSR (guichet social régional) est une bonne chose. Encore faut-il qu'un tel guichet soit d'accès facile et facilite les démarches de l'administré.

Or, avant leur création, on trouvait sur le site internet de l'Etat les formulaires nécessaires, par exemple le formulaire de demande de subsides LAMAL, ce qui n'est plus le cas actuellement. La personne concernée doit donc passer par le GSR pour obtenir ce document.

Or, les GSR n'ont pas d'accès e-mail, en tout cas pas indiqués sur le site internet de l'Etat, et ont un seul numéro de téléphone. Comment procéder quand on sait que le GSR répond, en tous cas pour certains, de 10h30 à 11h30... ! et ne répond pas car la ligne est surchargée en plus.

Est ce que le Conseil d'Etat peut expliquer où se trouve la simplification des démarches de l'administré lorsqu'il demande une aide ou un subside et comment doit-il procéder pour atteindre le GSR?

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ☒

[illegible]

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER